

	REUNION DE PARTICIPATION – CONSULTATION DES USAGERS	Date : 15/12/2022
---	--	--------------------------

1/ Présentation par : Directrice avec support PowerPoint.

Le SAVS Polyvalent est un groupement d'associations composé de :

- IRSA spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap auditif et visuel
- RENOVATION spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique
- APF spécialisé dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap moteur
- ADAPEI 33 spécialisé dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel.

Notre service est atypique car il peut accompagner les personnes quel que soit leur handicap. Il est composé de :

- 4 référentes sociales qui ont la même fonction au SAVS
- 1 psychologue :
- 2 secrétaires :
- 1 Directrice :

Le service accueille également des stagiaires pour apprendre le métier. Actuellement nous recevons
qui se forme au métier d'assistante sociale et allons recevoir
qui se forme au métier de chef de service.

2/ présente le pôle de l'accompagnement : L'équipe des référentes sociales communique et travaille dans le même bureau pour mieux échanger sur les situations. Chacune accompagne environ 18 personnes. Les rencontres se déroulent sous forme de rdv pris au SAVS, au domicile, ou en extérieur en fonction des besoins.

L'accompagnement a pour objectif de permettre à chaque personne de devenir autonome dans son quotidien, de trouver les repères. C'est pourquoi des partenaires sont sollicités selon les besoins, le plus souvent en présence de la personne accompagnée toujours avec son accord. L'accompagnement est basé sur la confiance et la confidentialité. Aucune démarche n'est effectuée sans le consentement de la personne accompagnée.

3/ présente le rôle du psychologue : La première rencontre a lieu pour le rendez-vous de préadmission, puis lors du 1^{er} PAI (projet d'accompagnement individualisé) dans les 6 mois de l'admission et ensuite une fois par an dans le cadre de l'élaboration du projet.

Comme chaque membre de l'équipe elle est garante de la qualité de l'accompagnement. Elle échange à propos des situations, peut conseiller et soutient les professionnelles du SAVS en apportant un éclairage psychologique. Elle est présente le mercredi et jeudi.

4/ présente le pôle secrétariat : est présente lundi, mardi et jeudi ; mercredi jeudi et vendredi.

5/ présente le poste de Directrice : Le rôle de la direction est d'accompagner le SAVS dans son évolution et la qualité du service rendu aux personnes accompagnées. Elle est garante de l'application et du pilotage du projet de service, de la gestion financière de la structure et du management des ressources humaines.

rappelle que pour être suivi par le SAVS il faut avoir au moins 20 ans, avoir une notification SAVS délivrée par la MDPH et habiter sur l'une des 17 communes du Val de Leyre et du Bassin d'Arcachon (COBAS et COBAN).

. souhaite savoir si les SAVS sur Bordeaux font le même travail . répond que oui les SAVS offrent les mêmes prestations mais que sur Bordeaux chaque SAVS accompagne des personnes en fonction de leur handicap et du territoire alors que le SAVS Polyvalent suit des personnes en fonction de la proximité du lieu d'habitation.

. souhaite savoir comment ça se passe s'il déménage ? . explique que le SAVS Polyvalent l'accompagnera vers les SAVS concernés et proches du nouveau domicile afin que l'accompagnement se poursuive si nécessaire.

Le SAVS Polyvalent sera évalué par le Conseil Départemental en 2023 sur la qualité de son travail et des prestations. Cette évaluation permet de valoriser le travail des professionnels et d'améliorer le service pour un meilleur accompagnement des personnes. A ce titre, certaines personnes suivies par le SAVS seront sollicitées pour donner leur avis dans certains domaines comme la communication adaptée, la charte des droits et libertés, une réunion pour améliorer le questionnaire de la satisfaction, ... Certaines personnes seront interrogées dans le cadre de la méthode « usager traceur ».

Ainsi, le SAVS demande votre participation à 2 niveaux : Une participation active à votre projet d'accompagnement individualisé ainsi qu'au fonctionnement du Service dans le cadre de son amélioration.

A ce titre voici 5 types de participation que le SAVS vous propose :

- La boîte à idées : vous pouvez déposer vos idées dans la boîte disponible à l'accueil du SAVS.
- L'invitation à certaines réunions de service afin de participer à l'amélioration des outils en donnant votre point de vue et partager vos connaissances.
- Le Projet d'Accompagnement Individualisé (= votre projet)
- L'Enquête de satisfaction qui vient poser des questions sur la qualité de votre accompagnement et autres sujets liés au service.
- Les Actions Collectives (présentées ce jour par Carla et Raphaëlle) qui impliquent la création de groupes de personnes pour agir ensemble sur des thématiques, des idées, ou des besoins de la vie quotidienne.

Il s'agit de repérer des besoins communs et de faire intervenir des professionnels, des partenaires associatifs, pour discuter avec vous, pour vous donner le plus d'informations possibles et vous permettre d'avancer ou de comprendre.

Par exemple, concernant les loisirs : un groupe de personnes peut aller rencontrer le GEM avec une professionnelle du SAVS.

Un autre exemple : accompagner les personnes vers une structure qui propose des ateliers nutrition.

Vous pouvez donc proposer à votre référente un sujet qui vous intéresse. Nous attendons vos propositions !

. indique que le CCAS de La Teste propose des activités cuisine, loisirs ...

. explique que le SAVS ne fait pas l'activité mais accompagne vers une structure qui propose cette prestation.

intervient alors pour dire qu'en fait le SAVS fait l'intermédiaire ! Ce qui est une parfaite définition.

. distribue et permet à chacun de trouver un espace afin de remplir le questionnaire de satisfaction seul ou aidé par un professionnel du SAVS.

Un temps convivial est enfin partagé, et apprécié de tous. Cela permet également à chacun de faire connaissance.